

Modification du 1^{er} avril 2021

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3042.00	133.00	Flavivirus spp., 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3042.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

¹ Pas publiée dans le RO.

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3042.10	53.00	Flavivirus spp., microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

~~Non cumulable avec 3042.00~~

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3087.00	133.00	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non-cumulable avec 3087.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3087.10	53.00	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Résultat

Non spécifié	ql
--------------	----

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1 par type, au maximum 2	Non-cumulable avec 3087.00
--------------------------	---------------------------------------

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3120.00	133.00	Influenzavirus A ou B, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	B

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Résultat

Non spécifié	ql
--------------	----

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1	Non cumulable avec 3120.10
---	---------------------------------------

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3120.10	53.00	Influenzavirus A ou B, microorganisme supplémentaire	M	B

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Résultat

Non spécifié	ql
--------------	----

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1 par type, au maximum 2	Non cumulable avec 3120.00
--------------------------	---------------------------------------

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3141.00	133.00	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

~~Non-cumulable avec 3141.10~~

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3141.10	53.00	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1 par type, au maximum 3

Possibilité de cumul

~~Non cumulable avec 3141.00~~

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3349.00	133.00	Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non-cumulable avec 3349.10

Limitation

1. Pour des questions médicales individuelles, non pour des déterminations épidémiologiques
2. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3349.10	53.00	Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), microorganisme supplémentaire	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Matériel d'analyse	Résultat
Non spécifié	Non spécifié

Application par échantillon primaire

Application par échantillon primaire	Possibilité de cumul
1 par paramètre	Non-cumulable avec 3349.00

Limitation

1. Pour des questions médicales individuelles, non pour des déterminations épidémiologiques
2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
3. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base	Médecins avec certains titres postgrades	Consultation à domicile	Analyses rapides
Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des sages-femmes	Analyses prescrites par des chiropraticiens
Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3363.00	133.00	Bartonella henselae ou Bartonella quintana, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non-cumulable avec 3363.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3363.10	53.00	Bartonella henselae ou Bartonella quintana, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce, maximum 2

Possibilité de cumul

~~Non-cumulable avec 3363.00~~

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3378.00	133.00	Borrelia burgdorferi sensu lato, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non-cumulable avec 3378.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3378.10	53.00	Borrelia burgdorferi sensu lato, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

~~Non cumulable avec 3378.00~~

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3440.00	133.00	Legionella spp., 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

~~Non cumulable avec 3440.10~~

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3440.10	53.00	Legionella spp., microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

~~Non cumulable avec 3440.00~~

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3483.00	133.00	Treponema, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

~~Non cumulable avec 3483.10~~

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3483.10	53.00	Treponema, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

~~Non cumulable avec 3483.00~~

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3517.00	133.00	Entamoeba histolytica ou Entamoeba dispar, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

~~Non-cumulable avec 3517.10~~

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3517.10	53.00	Entamoeba histolytica ou Entamoeba dispar, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

~~Non-cumulable avec 3517.00~~

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non		Non	Non
-----	--	-----	-----

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non
-----	-----